

Avant la visite

Établissez un budget. On devrait consacrer entre **25% et 30%** de ses dépenses au loyer.

Réfléchissez à vos besoins.

Vous pouvez considérer les éléments suivants:

- emplacement du logement;
- proximité des services (garderie, école, parc, épicerie);
- présence de transports en commun.

Il existe **différents types de logements**:

- chauffé et éclairé;
- semi-meublé;
- meublé;
- buanderie dans l'immeuble...

La visite d'un futur logement est une étape importante: elle décidera de l'endroit où nous vivrons à l'avenir! Il faut bien se préparer et, une fois sur place, garder l'œil ouvert!

**ACTION-
LOGEMENT**
LANAUDIÈRE

1-855-394-1778

450-394-1778

<http://logementlanaudiere.org/>

L'usage du masculin vise à alléger le texte.
Images: needpix.com et freepik.com



**ACTION-
LOGEMENT**
LANAUDIÈRE

Guide du locataire:

Visiter son futur
logement

Pendant la visite

Évidemment, la visite est le bon moment pour savoir si un logement vous plaît. Assurez-vous aussi que c'est un lieu où vous pourrez être confortable et en **sécurité**!

Soyez accompagné(e) lors de la visite. Si votre futur propriétaire s'engage à faire des rénovations, ou fait preuve de discrimination, un témoin vous aidera à prouver votre point.

Si vous en avez la chance, **parlez à la personne qui est actuellement locataire**. Le logement est-il facile à chauffer? Comment sont les voisins? Le propriétaire est-il à l'écoute?
Combien paye-t-elle?

Pour pouvoir profiter d'une bonne luminosité, faites votre visite de jour, autant que possible. **Vérifiez les aspects suivants:**

- les portes et fenêtres se ferment bien et sont étanches;
- le ventilateur de la salle de bain et la hotte de la cuisinière fonctionnent adéquatement;
- la robinetterie semble en bon état, le débit d'eau est normal;
- il n'y a pas de traces de moisissures et le taux d'humidité vous semble normal;
- regardez bien dans les coins et « racoins » pour vous assurer que tout est en bon état!

N'oubliez pas! Vous allez VIVRE dans le logement... **c'est normal de prendre votre temps**, et de vous assurer que le tout vous semble en ordre!

Pendant la visite, le propriétaire peut vous demander certains renseignements:

- nom complet et coordonnées;
- nom et coordonnées de votre ancien propriétaire ou une lettre de référence.

Avec votre consentement, il peut faire une enquête de crédit.

Le propriétaire peut demander le paiement du premier mois de loyer en avance, mais il n'a pas le droit d'exiger un dépôt de garantie ou tout autre dépôt.

Si on vous refuse un logement pour des raisons que vous jugez discriminatoires, contactez la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Vous pourriez avoir droit à des **dédommagements**.